



# Le 24 janvier 2008

## Grèves et manifestations

**BOURGES** 10 h 30, Place Séraucourt ;  
**VIERZON** 10 h 30 devant le Palais de justice,  
**ST-AMAND** 10 h30 devant l'Hôpital  
**ST-FLORENT** 11 h Place de la République

→ Pour l'augmentation des salaires et des pensions de retraites ;

→ Pour le maintien des tribunaux d'instance et des prud'hommes.

**Privé, Public, Retraités, Actifs, Chômeurs,...** Tous unis contre la politique ultra libérale du gouvernement, au service du monde de la finance!

Nous avons tous de bonnes raisons d'être dans la rue le 24 janvier !

⇒ **Pour l'augmentation des salaires et des pensions de retraites**

***OUI il faut de l'air pour les salaires après trente ans de stagnation salariale !***

*Selon l'INSEE, depuis près de 30 ans, le revenu en dessous duquel se trouve la moitié des salariés n'a pas progressé en euros constants. La perte du pouvoir d'achat n'est pas une simple impression. Elle est due, principalement, à la faiblesse des salaires, des pensions de retraite, des minima sociaux, ainsi qu'à l'augmentation de la précarité des emplois des salariés, du travail à temps partiel, qui ne permettent pas de faire face aux dépenses courantes dans le budget des ménages, rendant la situation insupportable.*

La situation devient particulièrement inacceptable en matière de salaires et pouvoir d'achat. Les hausses de prix se multiplient (logement, alimentation, énergie, transport...) mais les salaires et pensions ne suivent pas ou sont amputés.

**La situation est maintenant tendue pour de nombreux salariés et leurs foyers, elle appelle des mesures d'urgence, des mesures concrètes.**

Le pouvoir d'achat des retraités est aussi mis à mal par les effets des réformes des années passées. De nouvelles menaces se profilent pour l'ensemble des salariés dans la foulée de l'offensive en cours contre les régimes spéciaux de retraite.

Tous ces éléments génèrent une insécurité sociale grandissante. Celle-ci est d'autant plus insupportable que les préconisations du Medef trouvent des relais puissants du côté du gouvernement et du chef de l'Etat.

Ainsi, le fameux slogan de ce dernier : «travailler plus pour gagner plus» se traduit maintenant pour les salariés en «**travailler plus, plus vieux et pour gagner moins**».

**Dans un tel contexte, la CGT entend assumer ses responsabilités et mettre tout en oeuvre pour permettre aux salariés de porter syndicalement et unitairement leurs revendications sociales. Dans les secteurs privés et publics, l'urgence est à la mobilisation des salariés, des privés d'emploi et des retraités.**

**Ensemble exigeons  
l'augmentation de nos  
salaires et pensions de  
retraite !**



# La justice de proximité est menacée, défendons le Conseil de prud'hommes de Vierzon et les tribunaux d'instance de Vierzon et de Sancerre

**Le gouvernement a annoncé la suppression de 63 conseils de prud'hommes (sur 271). Celui de Vierzon est sur cette liste et cela sans aucune concertation. Il a également décidé de supprimer les tribunaux d'instance de Sancerre et de Vierzon sans plus de concertation que pour les conseils de prud'hommes.**

**Pourtant, lors de sa venue à Bourges, le 13 octobre dernier, Madame Rachida DATI, Garde des Sceaux avait indiqué devant les parlementaires de la Région, et les élus locaux que le conseil de prud'hommes de cette ville serait maintenu.**

Il semble que le seul critère retenu soit le nombre d'affaires traitées chaque année, au mépris de la proximité, des capacités d'accueil et du délai de traitement des demandes, conditions essentielles pour permettre aux salariés spoliés de faire valoir leurs droits. La suppression du Conseil de Vierzon impliquerait le transfert des dossiers au Conseil de Bourges, distant de plus de 30 kilomètres et déjà confronté à de lourdes difficultés de fonctionnement.

**Avec la suppression du Tribunal d'Instance de Vierzon, cela aurait de dures conséquences pour les personnels de Justice. Vierzon et son bassin d'emploi, déjà touchés par de nombreuses fermetures d'entreprises industrielles, sinistrée sur le plan économique, deviendrait un désert juridique**

Après les contraintes budgétaires imposées aux Conseils de Prud'hommes et les tentatives d'imposer aux conseillers un temps maximum pour remplir leurs missions, le gouvernement veut encore affaiblir la justice du travail. On ne peut s'empêcher de faire le lien avec l'un des principaux objectifs avancés par le Medef dans les négociations sur la « modernisation du marché du travail » : limiter au maximum le recours à la justice en matière sociale et procéder à une réécriture du Code du Travail. Sur ce dernier point, le gouvernement a obtempéré en faisant voter à l'Assemblée nationale un Code du travail réécrit qui sous couvert de simplification, le complexifie et réduit la portée de nombreux articles.

Le projet gouvernement, de remplacer certains Palais de justice par des « Maisons du Droit », ne compenserait en rien les dégâts engendrés par cette réforme. La mise en

place de médiateurs obligerait les salariés à engager des frais conséquents alors que, bien souvent, ce sont les plus démunis qui ont recours aux Conseils de prud'hommes.

Si le nombre de dossiers en matière sociale est en recul constant c'est du au fait que les salariés précaires et ceux issus des petites entreprises, de plus en plus nombreux, sont aussi ceux qui ont le plus de mal à faire valoir leurs droits devant la Justice. D'autant que le gouvernement se refuse toujours à réformer sérieusement l'aide juridictionnelle et à reconnaître un statut aux défenseurs syndicaux, ce qui a pour conséquence directe de limiter l'accès à la Justice.

*La loi prévoit une période de consultation de trois mois sur les projets gouvernementaux à partir de leur publication au Journal Officiel. Doivent notamment être consultés entre autres : les organisations syndicales représentatives, le maire du siège de la commune où est le conseil de prud'hommes, le Conseil général.*

La CGT l'organisation d'un véritable débat et non un simulacre de consultation qui consisterait pour le Préfet à demander aux différentes parties concernées de lui adresser leur position par courrier.

Un débat entre toutes les parties réunies est un minimum de démocratie car de ce débat pourrait se dégager une contre proposition commune or c'est précisément ce que le gouvernement ne veut pas. Les luttes récentes et en cours contre la réforme des régimes de retraite particuliers ont montré qu'il était possible d'obliger le gouvernement à s'asseoir autour de la table des négociations contrairement à ce que le Président de la République avait annoncé dans sa campagne et dès son élection.

Une motion sera déposée auprès des présidents des tribunaux concernés et à la cour d'appel de Bourges lors de ces manifestations.

***La CGT appelle tous les citoyens et les démocrates épris de justice à résister à ce plan dévastateur et à se rassembler pour exiger l'ouverture d'un véritable débat sous l'égide du représentant de l'Etat dans le département c'est-à-dire le Préfet.***

## BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

### Je souhaite :

- prendre contact  
 me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

